

VIVRE ENSEMBLE À SAINT-AQUILIN

INFORMATIONS MUNICIPALES N°9 - JANVIER 2025



Festival de campagne 2024



Animations Sonnaillies - déc. 2024



Concours de pétanque - sept. 2024



Gym douce 2024 - Cercle des fées mères



Illuminations 2024 - Comité des fêtes



Octobre rose 2024 - Comité des Fêtes

Chères habitantes, chers habitants,

Tout d'abord, permettez-moi au nom de l'équipe municipale de vous souhaiter à toutes et tous, une très bonne année 2025.

L'année qui vient de s'achever a été marquée par de beaux projets et des réalisations significatives pour notre commune.

Nous sommes heureux de vous annoncer que la rénovation de la Maison communale sur la place de l'église est désormais achevée. Ce lieu va devenir un véritable espace de vie et de partage. Nous y accueillerons des activités variées comme la gym douce, le yoga, des ateliers divers, ainsi qu'un café associatif. Une salle de motricité sera également dédiée aux enfants de l'école de Saint-Aquilin. Ce sera aussi un endroit où les jeunes revenant du collège en bus pourront patienter en toute sécurité jusqu'à l'arrivée de leurs parents. Enfin, ce lieu permettra à "La Cagette" de reprendre ses activités avec une offre élargie grâce à l'arrivée de nouveaux producteurs.

Pour faire vivre cet espace, nous avons besoin de bénévoles. Un collectif s'est déjà formé et fait un travail formidable, mais il souhaite ouvrir ses portes à toutes celles et ceux qui souhaitent s'investir pour faire de ce lieu un succès collectif.

Par ailleurs, nous lançons cette année un nouveau projet ambitieux : la rénovation de l'église Saint-Eutrope. Ce chantier, qui reflète notre volonté de préserver le patrimoine communal, a débuté avec une première réunion de chantier le 17 décembre 2024. Les entreprises retenues sont enthousiastes à l'idée de redonner vie à cet édifice chargé d'histoire et sont fières de contribuer à ce projet.

Comme vous le savez, ce chantier représente un effort financier important pour notre commune. C'est pourquoi nous avons lancé une souscription publique afin de nous aider à financer cette opération. Je viendrai prochainement à votre rencontre dans les hameaux pour vous présenter le projet en détail et vous expliquer les modalités de la souscription publique, comme nous l'avons fait pour la restauration des cloches. Notre église est un bien commun, témoin de l'histoire de notre territoire, et je suis certaine que nous saurons, ensemble, la préserver.

Enfin, je vous invite à noter deux dates importantes dans vos agendas 2025 :

• **Les vœux de la municipalité, le 25 janvier à 18h, pour partager un moment convivial en ce début d'année.**

• **Le repas des aînés, qui aura lieu le 9 février à 12h à la salle des Fêtes, il est gratuit pour les habitants de plus de 62 ans mais ouvert à tout le monde avec une participation financière.**

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver le 25 janvier 2025, je vous renouvelle mes vœux de bonheur et de réussite pour la nouvelle année, et vous assure de l'implication de toute l'équipe municipale et des agents, pour un « Mieux vivre ensemble à Saint-Aquilin ».

Annie Lespinasse

Maire de Saint-Aquilin

HORAIRES DE LA MAIRIE
du mardi au vendredi
de 14h à 17h

COORDONNÉES
05 53 54 12 43

mairie.saint.aquilin@wanadoo.fr

ENTRETIEN & VOIRIE

VOIRIE

Michel Courbalay, 1er adjoint



ENTRETIEN DE LA VOIRIE :

Parallèlement à l'entretien courant, les agents communaux sont intervenus sur deux types de chantiers :

- L'écoulement des eaux pluviales : curage des fossés et débouchage des buses. Les interventions ont principalement eu lieu dans les secteurs de Peypissot et Vitrac.
- L'élagage autour des lignes téléphoniques et de la fibre optique. Plusieurs secteurs ont été traités, notamment dans les hameaux de : Jaubertie, Lambertie, Boisset, Abbaye de Boisset, et Vitrac (Voie Romaine).

TRAVAUX À VENIR :

Dans les semaines à venir, ces chantiers se poursuivront sur d'autres routes communales où sont installées des lignes téléphoniques et la fibre optique. Ces travaux consistent à élaguer les arbres situés sur le domaine public qui menacent ces lignes aériennes.

Nous vous rappelons que tous les propriétaires de bois le long des voies de circulation sont responsables de leurs arbres.

En cas de chute d'arbres sur les lignes aériennes, ils sont responsables des dégradations engendrées. Depuis l'installation de la fibre, les services d'Orange facturent aux propriétaires les coûts d'interventions et de réparations.

Cette législation n'est pas nouvelle, mais elle était rarement appliquée par le responsable du réseau. Cependant, depuis la mise en place de la fibre, des coûts d'interventions sont directement envoyés aux propriétaires responsables.

CHEMINS DE RANDONNÉE

Philippe Cherchouly, 3e adjoint

AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN : UNE COMMUNE EN MOUVEMENT

La valorisation des chemins de randonnée se poursuit avec l'ouverture de trois nouveaux itinéraires accessibles au public :

- De la route de la République à Montanceix : Ce chemin traverse le bas du Petit Bournet avant de rejoindre la côte de Montanceix. Malgré sa longueur et l'ampleur du broyage des végétaux nécessaires, ce chantier a été mené à bien grâce à l'appui des agents de Chantérac pour l'élagage final.
- Des Bressaudies à Rodas : Reliant directement la boucle de Charroux, cet itinéraire enrichit les possibilités de balades dans notre région.
- De l'impasse du Puit de Charroux à Chantepoule : Cet itinéraire permet de rejoindre la source du Salembre, au pied des Fontenelles, avant de déboucher sur la route départementale, offrant une expérience idéale pour les amateurs de marche.



ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

Le parcours de santé du bourg a bénéficié d'un nettoyage approfondi, réalisé avec le soutien des agents du bassin de l'Isle et les conseils avisés de Marc Hagenstein. Certaines zones, envahies par ronces et orties, ont été dégagées par un broyage intensif, redonnant au parc tout son attrait.

Dans les hameaux, de nombreuses interventions ont été effectuées pour dégager fossés et arbres pouvant obstruer ou menacer les voies publiques. La saison de coupe et de taille s'est achevée par un nettoyage soigné au bourg, renforçant ainsi la sécurité et l'esthétique des lieux.



UN NOËL SOUS LE SIGNE DE LA GÉNÉROSITÉ

Enfin, un grand merci à M. Brugeassou de Chantérac pour le don des sapins de Noël qui ont magnifié les écoles, la salle des fêtes et l'église, contribuant à illuminer les fêtes dans notre commune.

Ces initiatives témoignent d'un engagement fort en faveur du cadre de vie et du bien-être des habitants. Que chacun puisse en profiter pleinement !



URBANISME, ENVIRONNEMENT & DÉVELOPPEMENT DURABLE



Pascale Paternault, conseillère municipale

PROJET ABC

Le projet 'Atlas de la Biodiversité Communale' (partenariat entre la commune, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle et l'association Les Enfants du Pays de Beleyme) s'est terminé fin août 2024, avec un dernier atelier consacré aux Chauves-souris. Après une présentation des différentes espèces, de leur cycle de vie et de leur régime alimentaire, nous sommes partis à la rencontre de ces étonnants mammifères, qui volent avec leurs mains, 'voient avec leurs oreilles' et passent une grande partie de leur vie la tête en bas. Equipés de torches et de batbox, nous avons pu percevoir la présence de quelques individus ! Rappelons que les chauves-souris qui jouent un rôle écologique essentiel ont un statut d'espèces protégées.

À l'issue de ce projet ABC qui a permis d'inventorier les amphibiens, odonates, papillons, oiseaux et habitats de notre commune, le SMBI rédigera un rapport de synthèse et présentera les résultats au premier semestre 2025.

Quelques ressources pour aller plus loin :

- sciences participatives au jardin : <https://www.sciences-participatives-au-jardin.org/>
- reconnaître et compter les oiseaux : <https://www.oiseauxdesjardins.fr/>
- visiter les plateformes OVB : observatoire de la biodiversité végétale <https://obv-na.fr/> et FAUNA <https://observatoire-fauna.fr/>, pôles régionaux de données qui présentent des cartographies par espèces et des fiches techniques.



URBANISME

Mise en place de la taxe d'aménagement à Saint-Aquilin

À partir de janvier 2025, la taxe d'aménagement sera appliquée sur la commune de Saint-Aquilin, conformément aux dispositions mises en place par le gouvernement.

Cette taxe, instituée au niveau national, est destinée à financer les équipements publics (voirie, réseaux, espaces verts, écoles, etc.) nécessaires suite à de nouvelles constructions ou aménagements. Elle concerne les autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire, les déclarations préalables, ou les permis d'aménager.

Pour plus d'informations sur les modalités de calcul ou les projets financés par cette taxe, vous pouvez contacter la mairie ou consulter les informations disponibles sur le site officiel des collectivités locales.

FINANCES & PATRIMOINE



Jean-Marc Vergnes, 2e adjoint

SALLES DES FÊTES : PROJETS

Afin de diminuer les coûts de fonctionnement de la salle des fêtes (éclairage, chauffage...), une rénovation énergétique du bâtiment est nécessaire pour limiter la forte augmentation des coûts de l'électricité suite à la fin du bouclier tarifaire en janvier 2024. A minima, il faudra remplacer le système de chauffage et la solution d'une pompe à chaleur air pulsé réversible été/hiver semble la plus rentable.

Il faudra certainement prévoir l'isolation des fenêtres et portes et remplacer les simples vitrages par du double vitrage.

Étude à suivre ...

LE MOT DES ASSOCIATIONS

LES AMIS DE SAINT-AQUILIN

Les sonnailles de Saint-Aquilin : une tradition vivante! Du 13 au 24 décembre dernier, l'association a animé avec fierté les sonnailles de Noël. Ces douze jours, marqués par la résonance des cloches de notre église, sont une tradition chère à notre cœur, rappelant à tous l'approche des fêtes et l'esprit de partage qui unit notre communauté. Cette année, les sonnailles ont été enrichies par une série d'événements organisés par la paroisse. Ces moments de recueillement, de chants et d'animations ont attiré un public nombreux et enthousiaste, ajoutant une dimension encore plus chaleureuse et conviviale à cette période festive. Je tiens à remercier chaleureusement les bénévoles et tous les participants qui, année après année, font vivre cette tradition. Votre engagement est essentiel pour perpétuer l'âme de Saint-Aquilin et transmettre ce patrimoine aux générations futures. Par ailleurs, l'association s'implique activement dans la souscription publique lancée par la mairie pour la rénovation de notre église. Nous avons à cœur de participer à cet effort collectif visant à préserver ce patrimoine précieux, témoin de notre histoire commune. Nous invitons toutes celles et ceux qui le souhaitent à se joindre à cette démarche en apportant leur contribution, que ce soit pour participer à l'organisation des sonnailles ou pour s'impliquer dans d'autres projets, chaque contribution est la bienvenue. C'est ensemble que nous continuerons à faire vivre et à transmettre notre patrimoine communal. Les Amis de Saint-Aquilin, vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année et vous donne rendez-vous en décembre prochain pour une nouvelle édition des sonnailles !



LES PATRIMONIALES

L'association a proposé en 2024 une quinzaine d'événements (randonnée-découverte, conférences, concert, sorties culturelles ...) en grande majorité dans la vallée du Salembre. Pour chacun d'eux le thème était directement lié au patrimoine ou à l'histoire.

Le programme 2025 gardera la même orientation avec les 3 piliers fondamentaux : la recherche sur l'histoire de la vallée partagée avec le public local, l'intervention auprès des scolaires et la découverte du patrimoine de nos voisins immédiats.

Le programme détaillé est visible sur www.patrimonialesdusalembre.fr ou en flashant le QR



LE COMITÉ DES FÊTES

Voilà l'année se termine, et pour nous, le comité des fêtes, le moment de vous dire que ce fut un plaisir d'avoir animé notre beau village et de vous remercier pour tout ça. Nous avons essayé de faire plaisir à toutes les générations et nous espérons avoir réussi même si nous avons tout à apprendre. Nous nous sommes appuyés sur le savoir de nos aînés pour y parvenir, merci à eux. Tout cela est aussi grâce à vous ainsi qu'à toutes les personnes qui ont pu nous aider de près ou de loin. Nous serons encore là en 2025 avec tout autant de manifestations (voir plus) ou l'on vous attendra nombreux et nombreuses.

Voici un aperçu :

- 24 janvier : Assemblée générale.
- 15 février : Soirée dansante déguisée Choucroute
- Pâques : Chasse aux œufs pour les enfants du RPI
- 26-27 avril : Fête patronale
- 21 juin : Fête de la musique
- Théâtre
- Week-ends festifs
- Octobre rose

Merci encore à vous tous pour votre confiance et à vos agendas ! À bientôt !

LE CERCLE DES FÉES MÈRES

Une rentrée sous le signe de la nouveauté! Depuis septembre, l'association accueille de nouveaux adhérents et de nouvelles intervenantes, enrichissant nos activités. Cette année, découvrez :

- Le yoga doux et le yoga sur chaise avec Yi-Chun, ainsi que le Hatha yoga, les voyages sonores, la méditation, et l'initiation au Tarot de Marseille avec Nina.
- L'astrologie féérique et les arts féériques avec Alice.
- L'initiation à la peinture avec Josée.
- Les cercles de parole animés par Aurélie C.
- et bientôt un K-fée associatif...

Ces nouvelles activités viennent compléter nos propositions habituelles. L'association est fière de continuer à grandir et à accueillir des intervenantes passionnées, permettant ainsi à nos membres de s'épanouir dans des domaines variés.

Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure ou en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Aurélie P. au 06 75 26 51 98 pour recevoir le programme hebdomadaire.



JEUNESSE & VIE SCOLAIRE

Annie Roby, conseillère municipale

Le lundi 2 septembre, les enfants reprenaient le chemin de l'école. À Saint-Aquilin, les effectifs restent inchangés : Mme Jaffrain et Mme Renaud : 25 élèves (PS : 7 élèves, MS : 8 élèves), Mme Laforgue : 20 élèves (GS : 12 élèves, CP : 8 élèves). Au niveau du RPI, nous constatons une légère baisse des effectifs, avec 3 enfants en moins. Mme Canevet Evelyne étant partie à la retraite, l'accueil périscolaire est désormais assuré par M. Étienne Droillard et Mme Kim Bombeck, de 7h à 9h et de 16h15 à 18h30. Comme chaque année, en début d'année scolaire, ont lieu les élections des délégués des parents d'élèves. Sur 66 inscrits, il y a eu 38 votants, soit un taux de participation de 58 %. Ont été élus : En tant que titulaires : Mme Roussel et Mme Boucharel. En tant que suppléants : Mme Desmaret et M. Gau. Le règlement intérieur, établi par le Conseil d'école en tenant compte des dispositions du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, a été soumis à lecture et voté. Le règlement intérieur pour 2025 a été approuvé. Il a ensuite été distribué aux familles, accompagné d'un coupon à signer par les parents et les enfants après lecture. La charte de la laïcité et la charte informatique lui sont annexées.

Projets et actions pédagogiques : Les séances de psychomotricité devraient avoir lieu dans le bâtiment du Tiers-Lieu dès que celui-ci sera fonctionnel. La classe de Mme Laforgue occuperait les lieux le lundi de 13h30 à 15h jusqu'en avril, puis de 15h15 à 16h15 jusqu'à la fin de l'année. Mme Jaffrain irait le jeudi de 11h à 12h, afin que les petits puissent se reposer l'après-midi. Les enfants de GS et de CP sont allés à la piscine au cours du premier trimestre, grâce à la CCIVS. Un projet en arts plastiques intitulé « Travail sur les M. et Mme » a été initié et donnera lieu à une exposition destinée aux parents. Le 17 octobre, les PS-MS ont participé à La Grande Lessive sur le thème « Pareil, pas pareil ». Les dessins réalisés à cette occasion ont été accrochés à proximité de la cantine. Hervé Tullet, intervenant, a invité les petits à libérer leur créativité en dessinant et en peignant. Le 10 octobre, les enfants ont exposé leurs créations et, le 5 novembre, un spectacle a été donné. Les deux écoles, Leguillac et Saint-Aquilin, développent un projet commun autour du « vivre ensemble ».

Pour clore le trimestre, l'équipe éducative et les enfants ont présenté un petit concert de chants de Noël en attendant l'arrivée du Père Noël, chargé de cadeaux. L'après-midi s'est terminée par une auberge espagnole où parents et enfants ont pu se restaurer, avant d'assister à l'ouverture des sonnailles.

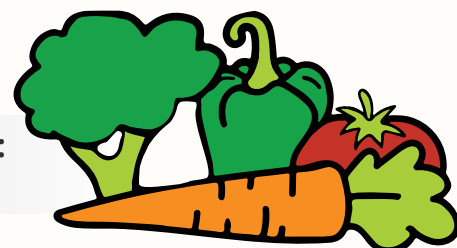


Fête de Noël des écoles 2024

VIE SOCIALE & SOLIDAIRE

Aurélie Parisot, conseillère municipale

LA "CAGETTE" FAIT SON GRAND RETOUR DANS NOTRE COMMUNE : SOUTENONS NOS PRODUCTEURS LOCAUX !



C'est avec enthousiasme que nous annonçons la remise en place de la "Cagette", un point de distribution dédié aux produits locaux dans notre commune. Ce projet, porté par la municipalité et en partenariat avec Isle&Co et nos producteurs locaux, a pour vocation de promouvoir une alimentation plus saine, durable et accessible à tous.

MANGER LOCAL, BIO ET SOLIDAIRE

Avec la "Cagette", nous avons à cœur de vous offrir l'opportunité de consommer des produits de qualité, directement issus de nos fermes et exploitations locales. En achetant directement auprès des producteurs, nous soutenons une agriculture de proximité et limitons le recours à des intermédiaires coûteux. C'est une belle occasion de redécouvrir des saveurs authentiques, tout en favorisant un mode de consommation respectueux de l'environnement et bénéfique pour notre économie locale. Fruits et légumes de saison, produits laitiers, viandes, miel, pains... la diversité sera au rendez-vous pour satisfaire toutes les envies.

UNE AVENTURE COLLECTIVE : REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES !

Pour faire vivre ce projet, nous avons besoin de vous ! Nous recherchons des bénévoles prêts à consacrer 1 ou 2 heures dans le mois à la distribution des produits. C'est une expérience enrichissante et conviviale qui permet de tisser des liens avec les habitants et les producteurs tout en contribuant à une belle initiative citoyenne.

UN APPEL À CONSOMMER AUTREMENT

Enfin, ce projet ne peut réussir sans vous ! Nous vous invitons à venir découvrir les produits de la "Cagette" et à devenir des acteurs engagés d'une consommation plus responsable. Choisir la "Cagette", c'est non seulement soutenir nos agriculteurs, mais aussi faire le choix d'une alimentation de qualité et de proximité.

RENDEZ-VOUS POUR L'INAUGURATION
Mardi 11 mars à partir de 17h au nouveau
Tiers-lieu place de l'Église.



**POT
OFFERT !**
AVEC OU SANS
COMMANDE

RAPPELS UTILES POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE



NUISANCES SONORES ET USAGE DE LA SALLE DES FÊTES

Située en plein cœur de notre bourg, la salle des fêtes est un lieu de convivialité, mais son utilisation doit se faire dans le respect du voisinage.

- Le règlement intérieur a été récemment modifié pour prévenir les nuisances.
- Les utilisateurs sont tenus de respecter les horaires et de veiller à ce que portes et fenêtres restent fermées pour limiter les bruits.

Par ailleurs, nous vous rappelons que les nuisances sonores sont encadrées par les articles R.1334-31 et suivants du Code de la santé publique, ainsi que par l'article 1240 du Code civil qui prévoit des sanctions pour les troubles anormaux de voisinage.

Ensemble, respectons ces règles pour préserver la tranquillité de notre village tout en profitant de nos espaces collectifs.

ÉLAGAGE DES ARBRES : UNE OBLIGATION LÉGALE

Les propriétaires de terrains bordant les voies communales ou départementales ont l'obligation de maintenir leurs arbres en bon état pour éviter qu'ils ne deviennent dangereux. Cela concerne également les fils électriques et les lignes de fibre optique.

- En vertu de l'article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes tenus de couper ou élaguer les branches susceptibles de tomber sur la chaussée ou les infrastructures ou chez votre voisin.
- À défaut, des sanctions peuvent être appliquées et la commune peut intervenir, les frais étant à la charge du propriétaire.

Prenez le temps de vérifier vos arbres : c'est une question de sécurité collective et de prévention des coupures d'électricité ou d'internet.



ANIMAUX DOMESTIQUES ERRANTS : SÉCURITÉ AVANT TOUT

La présence d'animaux domestiques errants sur les voies publiques représente un risque pour la sécurité routière et peut causer des accidents.

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux leur responsabilité :

- Conformément à l'article L.211-23 du Code rural et de la pêche maritime, les chiens et chats errants peuvent être capturés pour éviter tout danger.
- Il est essentiel de veiller à ce que vos animaux soient identifiables (puce ou collier) et ne divaguent pas hors de votre propriété.

Un animal bien encadré, c'est un geste pour la sécurité de tous !



EN CONCLUSION :

Respecter ces quelques règles, c'est contribuer à faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre pour chacun. Ces gestes, simples mais essentiels, participent à la sécurité, à la tranquillité, et à la préservation de notre cadre de vie.

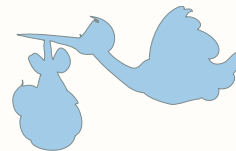
Nous comptons sur l'engagement et la responsabilité de tous pour continuer à construire ensemble un quotidien harmonieux.

Annie Lespinasse

ÉTAT CIVIL 2024

NAISSANCES

- Maé SOUDEIX, né le 27 mars
- Louise BARRERE, née le 24 octobre
- Barthélémy DE VASSELOT DE RÉGNÉ, né le 2 novembre



MARIAGES



- Marie-Laure DROZ et Arnaud BOISSIERE, le 27 janvier
- Claire DELOL SIMON et Jean-Marc BÉCHU, le 10 mai

DÉCÈS

- Patrick DI BARBORA, le 28 janvier
- Lucie TROUCHE épouse FERRÉ, le 27 février
- Jean-Paul LOISEAU, le 4 août
- Adrienne FOURGEAUD veuve PEYTOUREAU, le 19 août

